

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

Identification du produit :

Nom commercial

CreativEpoxy Pigment Powder
Metallic Aluminium

Usage

Pigment de résine époxy

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH
Am Linthli 2
CH-8752 Näfels
Tel +41 (0)44 730 40 50
verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7

/

Rubrique 8

Aluminium métal (CAS 7429-90-5)
VME 3 mg/m³ (a); B; Formel; NIOSH
valeurs limites générales pour les poussières:
VME 3 mg/m³ (alvéolaire); 10 mg/m³ (inhalable)

Rubrique 13

Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15

/

Page de garde élaborée le : 25.06.2021

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

CreativEpoxy Pigment Powder Metallic Aluminium
Art-Nr: 1.0820.15470.15479
UFI: / BAuA Nr.: TYUC-N1RW-P005-03DK / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Pigment für Epoxy Harz

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 30686700
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Flam. Sol. 1	H228	
Water-react. 2	H261	

Consignes en cas de risques physiques

H228 Matière solide inflammable.
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02

Mot signal
Danger

Consignes en cas de risques physiques

H228 Matière solide inflammable.
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

! Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P223 Éviter tout contact avec l'eau.
P241 Utiliser du matériel antidéflagrant.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

! Réaction

P302 + P335 + P334 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche.
P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser sable sec pour l'extinction.
P370 + P378 Bei Brand: Spezialpulver für Metallbrände zum Löschen verwenden.

Stockage

P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

! Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne contient pas de composants classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7429-90-5	231-072-3	poudre (stabilisée) d'aluminium	50 <= 100	Water-react. 2, H261 / Flam. Sol. 1, H228

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium	01-2119529243-45-XXXX

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs, consulter un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Enlever les lentilles de contact.

En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Poudre spéciale contre le feu de métal
sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réagit avec l'eau pour former des gaz hautement inflammables (hydrogène)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Protéger de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utilisez un équipement antidéflagrant.
Eviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Gardez l'eau à l'écart.
Ne pas respirer les poussières.

Équipes d'intervention

Pendant les opérations de transfert, prenez des mesures de mise à la terre et utilisez un matériau de tuyau conducteur.
Utilisez un équipement antidéflagrant.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières.
N'utilisez pas d'aspirateur.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Les dégagements de poussière qui ne peuvent pas être évités, doivent être absorbés régulièrement.
Ne pas respirer les poussières.
Utiliser un appareillage antidéflagrant.
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Gardez l'eau à l'écart.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).
Eviter les chocs, les frictions et les décharges électrostatiques.
Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.
Eviter les dépôts de poussières.
Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.
Évitez les flammes, étincelles, autres sources d'inflammation ouvertes et la lumière du soleil.
Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Protéger de l'humidité et de l'eau.
Les sols doivent respecter les " Directives pour éviter
des risques d'inflammation suite à des charges électrostatiques (BGR 132) ".

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de
stockage (RFA)** 4.1B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium	3,72 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium	3,95 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7429-90-5	poudre (stabilisée) d'aluminium	20 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,0749 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

! Remarques complémentaires

-

Suisse: valeur limite générale pour les poussières Valeur MAK 3 mg / m³ (poussières respirables); 10 mg / m³ de poussières inhalables.

Suisse: Métal aluminium (CAS 7429-90-5) MAK 3 mg/m³ (a); B; Krit. Tox. Formal; NIOSH.

-

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussière, porter un masque antipoussière.

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile, 0,11 mm, 480 min. par exemple "Dermatril L" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Il est recommandé de vérifier la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications spécifiques auprès du fabricant de gants.

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection anti-feu et antistatique

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
poudre	gris argent	inodore

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	2467 °C				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point de fusion	660 °C				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	340 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	30 g/m3				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	2,5 g/cm3				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

9.2. Autres informations

voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque de coups de poussière.

L'hydrogène se forme lors de l'exposition à l'eau, aux acides et aux alcalis.

10.4. Conditions à éviter

humidité

Chaleur, flammes nues, étincelles

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases)

Acide

Agent oxydant

Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
CL50 aiguë par inhalation	> 5 mg/l (4 h)		Atmosphère d'essai : poussière/ brouillard	
Irritation de la peau	Pas d'effet d'irritation connu.			
Irritation des yeux	Pas d'effet irritant connu.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune preuve de génotoxicité.
Tératogène				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.
Cancérigène				Aucune preuve d'effets cancérogènes possibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité				Les méthodes permettant de déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne contient pas de composants classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Le code de déchet suivant est uniquement conçu à titre de recommandation.

-
-

Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.

-
-

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1309	1309	1309
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ALUMINIUM EN POUDRE ENROBÉ	ALUMINIUM POWDER, COATED	Aluminium powder, coated
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 4.1

code de restriction en tunnel E

Code de classification F3

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau - Renseignements du fabricant
nwg - ne présentent pas de risque de contamination des eaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

-

-

Assurance accidents suisse (SUVA) ; Valeurs limites sur le lieu de travail.
Abfallverzeichnisverordnung, Österreich.

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.